

**NOUS SOMMES PLUS  
DE 4,6 MILLIONS DE  
SALARIÉS À TRAVAILLER  
DANS DES TRÈS PETITES  
ENTREPRISES  
(- DE 11 SALARIÉS).**



**ELECTIONS  
TPE**

**ENTRE LE 28/11  
ET LE 12/12/2016  
NOUS VOTERONS  
POUR DÉSIGNER  
L'ORGANISATION  
SYNDICALE  
QUI NOUS  
REPRÉSENTERA.**

C'est la première fois que les salariés des TPE pourront voter pour désigner leurs représentants !! (80 ans après les accords de Matignon qui créèrent les délégués du personnel dans les entreprises de + 11 salariés.)

## **NOUS VOTERONS CGT POUR LES PRUD'HOMMES, LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET LE CODE DU TRAVAIL**

Ce scrutin contribuera à la désignation des juges salariés de tous les conseils de prud'hommes. Notre vote contribuera également à déterminer l'influence de chaque organisation syndicale professionnelle ou interprofessionnelle. Il leur donnera le droit de négocier, de signer des accords, les conventions collectives, ou le droit de s'opposer à un accord. Ces résultats donneront les éléments de représentation des organisations syndicales pour siéger dans toutes instances de représentation paritaires ou autres...

## **NOUS VOTERONS CGT POUR LES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES DES TPE**

Ces commissions régionales seront ou sectorielles (artisanat, professions libérales, particuliers employeurs et assistantes maternelles) ou générales avec les CPRI (Interprofessionnelles). Leurs missions seront de donner toute information ou conseil sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la mixité, mais aussi aider, faciliter le vrai dialogue social (pas pour faire semblant), la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activité sociale, culturelle.

Les représentants CGT des TPE siégeront dans ces commissions pour porter nos propositions, nos revendications CGT, liées à l'emploi, la formation, l'apprentissage, les conditions d'hygiène et de sécurité au travail, la mise en place de structures pour les activités sociales. Mais aussi contribuer à un vrai dialogue social en proximité dans l'entreprise, en conseillant les salariés sur le droit du travail et le respect des conventions collectives. Pour créer et faire vivre les activités sociales, culturelles et sportives pour les salariés des TPE (comme dans les CE) nous devons gagner une cotisation des entreprises. Nous devons aussi aider tous les salariés des TPE à mieux connaître leurs droits pour les faire respecter.

**Les  
candidats  
CGT  
pour la  
région  
Pays  
de la Loire**



Bertrand  
LE SAUSSE  
*Libraire*



Vanessa  
SABIN  
*Assistante  
maternelle*



Philippe  
GAUTIER  
*Juriste et musicien*



Guillaume  
CHOCTEAU  
*Délégué  
général*



Sophie  
AVERTY  
*Chef monteuse*



Aymeric  
HAMON  
*Menuisier*



Béatrice  
GUILLON  
*Assistante  
ménagère*



Isabelle  
CHENON  
*Responsable accueil*



Isabelle  
LELIEVRE  
*Réceptionniste*



Benjamin  
BOUVIER  
*Responsable accueil  
hébergement*

## ▶ La CGT c'est quoi ?

**COLLECTIVE ET DÉMOCRATIQUE :** La CGT est ouverte à tous les salariés, femmes et hommes, actifs, privés d'emploi et retraités, quels que soient leurs statuts social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

La CGT se fonde sur un fonctionnement démocratique. Les syndiqués y sont égaux, libres et responsables. Ils construisent leurs actions et décisions collectivement.

Ils sont assurés de pouvoir s'exprimer en toute liberté, d'être informés et de se former, de participer à l'ensemble des décisions concernant l'orientation syndicale.

**COMBATIVE :** La CGT est convaincue de la nécessité du rapport de force pour la défense des revendications et des droits des salariés. Son action syndicale revêt des formes diverses pouvant aller jusqu'à la grève décidée par les salariés eux-mêmes.

Elle se bat pour une société solidaire, démocratique, de justice, d'égalité et de liberté qui réponde aux besoins et à l'épanouissement individuel et collectif des hommes et des femmes. Elle milite en faveur des droits de l'Homme et de la paix et intervient sur les problèmes de société et d'environnement à partir des principes qu'elle affirme et de l'intérêt des salariés.

**NÉGOCIATRICE :** Elle associe les salariés aux négociations. Elle propose une démarche syndicale associant le rapport de force à la négociation lorsque cela est nécessaire pour gagner des avancées sociales. La CGT signe 84 % des accords d'entreprise - contrairement aux idées reçues (chiffres 2015).

Elle revendique des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société.

*La CGT est le premier syndicat créé en France en 1895.*

*La première mesure officielle de l'audience des syndicats en 2012 la place première organisation syndicale du pays.*



### Le droit de se syndiquer ?

Tout salarié est libre d'adhérer à une organisation syndicale, même lorsque son activité professionnelle a cessé.

Le fait d'adhérer à un syndicat (et, si le salarié le souhaite, d'exercer une activité syndicale dans l'entreprise) ne justifie en aucun cas une sanction, un licenciement, ou des mesures discriminatoires.

L'adhésion est confidentielle, au choix du salarié. Il n'a aucune obligation d'information de son employeur.

Le syndicat permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, d'en conquérir de nouveaux.

**La CGT a besoin de vous, de votre opinion, de vos suggestions, de vos revendications.**

**Les syndicats n'existent pas sans les syndiqués. Si vous adhérez à la CGT, c'est vous qui la ferez.**

### Infos droit grève

Le droit de grève est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise (Droit constitutionnel). La grève est définie comme étant la cessation collective (2 minimum) et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Elle entraîne une retenue sur le salaire du salarié gréviste.

*Se rassembler est une force,  
adhérez à la CGT*

**lacgt44.fr/**

Union Départementale CGT 44  
Maison des Syndicats  
1, place de la Gare de l'Etat C.P. n° 1  
44276 NANTES cedex 2  
Tél. 02 28 08 29 80  
ud44@cgt.fr



### BULLETIN DE CONTACT DE SYNDICALISATION

**Je souhaite**  prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Tél. : ..... Fax : .....

e-mail : .....

Entreprise : .....

Secteur d'activité : .....

Localité : .....

*Bulletin à renvoyer à la cgt.*